

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



Société Anonyme au capital de 308.190,20 euros

Siège social : 34, quai de la Loire -75019 Paris

RCS : 431 284 835 RCS Paris

**INITIEE PAR LA SOCIETE
FINANCIERE RELAXNEWS**

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE RELAXNEWS DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE INITIEE PAR LA SOCIETE FINANCIERE RELAXNEWS ET VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE RELAXNEWS



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document relatif aux autres informations de la société Relaxnews a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 23 juin 2015, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Relaxnews.

Le présent document complète la note en réponse de la société Relaxnews relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Financière Relaxnews, visée par l'AMF le 23 juin 2015 sous le numéro 15-300 (la « **Note en Réponse** »).

Le présent document et la Note en Réponse sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur celui de la société Relaxnews (www.relaxnews.com) et mis gratuitement à la disposition du public au siège de Relaxnews, 34 Quai de la Loire - 75019 Paris.

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions des articles 231-28 et 221-3 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition de ces documents.

NOTE : Les termes ou expressions commençant par une majuscule et qui ne seraient pas expressément définis dans le cadre des présentes, auront le sens qui leur est attribué dans la Note en Réponse.

SOMMAIRE

1.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS	3
2.	PRESENTATION GENERALE	3
2.1.	Principales caractéristiques de l'Offre	3
2.2.	Renseignements généraux concernant la Société	3
2.2.1	Historique	4
2.2.2	Organigramme du Groupe	5
2.3.	Rappel de l'activité de la Société	5
2.4.	Renseignements concernant le capital social.....	6
2.4.1	Capital social	6
2.4.2	Répartition du capital social et des droits de vote	6
3.	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GENERALE	7
3.1.	Conseil d'administration et Direction Générale.....	7
3.2.	Commissaires aux comptes.....	7
4.	INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES	8
4.1.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2014.....	8
4.2.	Comptes consolidés annuels au 31 décembre 2014.....	12
4.3.	Rapport de gestion sur les comptes annuels 2014	30
5.	COMMUNIQUE DE PRESSE DEPUIS LA COMMUNICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014	
6.	EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014	48
7.	PROCEDURES GOUVERNEMENTALES, JUDICIAIRES ET ARBITRALES	48
8.	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT	49

Le présent document est établi par Relaxnews, société anonyme à conseil d'administration au capital de 308.190,20 euros dont le siège social est situé au 34, quai de la Loire – 75019 Paris, et dont le numéro d'identification est 431 284 835 RCS PARIS (« **Relaxnews** » ou la « **Société** ») conformément aux dispositions de l'article 231- 28 du règlement général de l'AMF, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la Société, au prix de 9,58 euros par action (l'« **Offre** ») initiée par la société Financière Relaxnews, société par actions simplifiée au capital de 16.581.720 euros, dont le siège social est situé 133 Avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 810 365 148 (l'« **Initiateur** »).

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 modifiée le 16 mai 2007 et le 24 juin 2011, le présent document est relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société Relaxnews.

2. PRESENTATION GENERALE

2.1 Principales caractéristiques de l'Offre

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 236-3 et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, la société Financière Relaxnews propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société Relaxnews dont les actions sont admises aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé Alternext d'Euronext Paris (« **Alternext** ») sous le code ISIN FR0010232306, d'acquérir la totalité de leurs actions Relaxnews pour un prix de 9,58 euros par action Relaxnews (le « **Prix de l'Offre** »).

Financière Relaxnews demandera à l'AMF, à l'issue de l'Offre, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire conformément aux dispositions des articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF (le « **Retrait Obligatoire** »).

2.2 Renseignements généraux concernant la Société

La dénomination sociale de la Société est Relaxnews.

Relaxnews est une société anonyme à conseil d'administration de droit français au capital de 308.190,20 euros dont le siège social est situé 34 quai de la Loire – 75019 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 431 284 835.

La Société a été constituée le 3 mai 2000 pour une durée de 99 ans qui expire le 2 mai 2099.

Chaque exercice social de la Société a une durée de douze (12) mois, commençant le 1^{er} janvier et terminant le 31 décembre de l'année concernée.

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

-la réalisation de productions audiovisuelles et multimédias ;

-la production et la vente d'éléments d'information afférents au domaine des loisirs, ainsi que le conseil éditorial à des médias (publications, françaises ou étrangères, radio, télévisions, internet, téléphonie mobile, etc) ou à des sociétés privées ;

-la création et l'exploitation de tous outils informatiques en vue de la diffusion de ces éléments d'information ;

-la création et l'exploitation, sous quelques formes que ce soit, de toutes bases de données et de tous autres modes de compilation d'informations spécialisées notamment dans le secteur des loisirs et/ ou la communication en ligne de renseignements afférents au domaine des loisirs ; l'exploitation de ces bases de données et compilations d'informations via tous modes de communication et auprès de toutes entreprises de média (presse, wap, téléphone mobile, internet, etc) ;

-la réalisation de produits d'édition sous toute forme que ce soit ;

-généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement ;

-et généralement, la participation directe ou indirecte de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, ou complémentaires.

2.2.1 Historique

2000 : Création de Relaxnews par les frères Jérôme et Pierre Doncieux.

2009 : Relaxnews s'associe avec l'Agence France Presse (AFP) pour lancer le premier fil mondial d'info loisirs.

2010 : Relaxnews est sélectionné parmi les 15 PME les plus innovantes au French Tech Tour aux Etats-unis, au Japon et en Chine.

Relaxnews est labellisée « Entreprise Innovante » par OSEO.

2011 : Relaxnews entre en bourse sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris sous le code ALRLX.

2011 : Relaxnews rachète Hoosta, leader du conseil en média sociaux, et Paris Modes TV, première source d'information vidéo sur la mode, le luxe et les tendances.

2012 : Relaxnews s'associe avec CCM Benchmark pour lancer la première offre de communauté de marque clé en main.

2013 : Le fil AFP Relaxnews est disponible en portugais et géré par un bureau à Sao Paulo, Brésil.

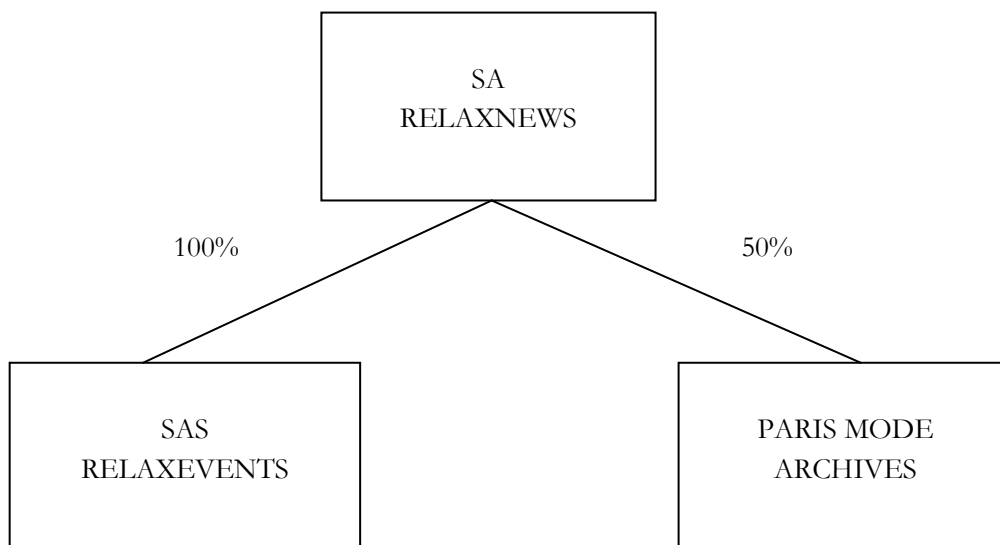
2013 : Relaxnews est disponible en Corée du Sud par un contrat de licence.

2013 : Relaxnews, l'AFP et MMH s'associent pour lancer une application sur la mode en chinois.

2014 : Le fil AFP-Relaxnews signe un accord de distribution aux Etats-Unis avec Getty Images.

2014 : Lancement des plateformes "relax media manager" et "relax content marketing manager" à destination des médias et des marques.

2.2.2 Organigramme du Groupe



RELAXEVENTS, société par actions simplifiée a été créée en mars 2011. Son capital est de 500.000€. Il est intégralement détenu par Relaxnews. RELAXEVENTS emploie à ce jour 11 salariés.

PARIS MODE ARCHIVES, société à responsabilité limitée a été créée en juillet 2011. Son capital est de 20.000€, détenu à hauteur de 50% par Relaxnews et 50% par Marie-Christiane Marek. Cette société a pour activité l'exploitation et la commercialisation des archives des sociétés Paris Mode Production. Cette dernière n'est pas consolidée car son niveau d'activité n'est pas significatif à l'échelle du groupe Relaxnews.

2.3 Rappel de l'activité de la Société

Relaxnews est la première agence d'information spécialisée dans l'animation, le conseil et la production de contenus loisirs rich media. Depuis plus de 10 ans, elle développe des contenus sur mesure pour les médias, marques, sites e-commerce, blogs et institutions que ce soit pour leurs sites Internet, réseaux sociaux, applications mobiles et tablettes, des journaux écrits ou encore des écrans dans les lieux publics.

Relaxnews a lancé le premier fil rich media d'info loisirs couvrant l'actualité bien-être, maison, divertissement et tourisme. Ce fil, réalisé en partenariat avec l'AFP est vendu par abonnement sous la marque « AFP-Relaxnews » dans le monde entier.

En 2011, Relaxnews a lancé une joint-venture avec Pages Jaunes, Relaxevents, dédiée à l'info locale événementielle (agenda culturel, bases de données de lieux touristiques...) et a fait l'acquisition de l'agence vidéo Paris Modes TV ainsi que de Hoosta, l'agence spécialiste du digital et conseil en médias sociaux. Relaxnews est membre de la Fédération Française des Agences de Presse (FFAP), de l'International Press Telecommunications Council (IPTC), de l'Online News Association (ONA) et de la World Association of Newspapers (WAN), mettant ainsi à disposition de ses clients un savoir faire reconnu tant local que global.

2.4 Renseignements concernant le capital social

2.4.1 Capital social

Article 6 des Statuts de la Société - Capital social :

« Le capital social est fixé à la somme de 308.190,20 euros, réparti en 1.540.951 actions ordinaires, d'une valeur nominale de vingt centimes d'euro chacune, entièrement libérées. »

2.4.2 Répartition du capital social et des droits de vote

Le capital social de la Société, à la date de la présente note relative aux autres informations, est réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions Relaxnews	% du capital	Nombre de droits de votes théoriques	% des droits de vote théoriques *	Nombre de droits de votes réels	% des droits de vote réels **
Financière Relaxnews (détention effective)	1.439.596	93,42 %	1.439.596	93,36 %	1.439.596	93,47 %
Financière Relaxnews (détention par assimilation) ***	23.700	1,54 %	23.700	1,54 %	23.700	1,54 %
<i>Sous-total Financière Relaxnews</i>	1.463.296	94,96 %	1.463.296	94,90 %	1.463.296	95,00 %
Autres actionnaires	75.963	4,93 %	75.963	4,93 %	75.963	4,93 %
Actions auto-détenues	1.692	0,11 %	1.692	0,11 %	-	-
Total	1.540.951	100 %	1.541.935	100 %	1.540.243	100 %

* Droits de vote théoriques calculés sur la base des 1.522.051 actions ordinaires Relaxnews librement cessibles (y compris les 1.692 Actions Relaxnews auto-détenues privées de droits de vote conformément au deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF) augmentées des 18.900 Actions Gratuites Attribuées, après prise en compte de la perte des droits de vote double attachés aux 1.439.596 Actions Relaxnews cédées ou apportées.

** Droits de vote réels calculés sur la base des 1.522.051 actions ordinaires Relaxnews librement cessibles augmentées des 18.900 Actions Gratuites Attribuées, diminuées des 1.692 Actions Relaxnews auto-détenues privées de droits de vote, et après prise en compte de la perte des droits de vote double attachés aux 1.439.596 Actions Relaxnews cédées ou apportées.

*** les 18.900 Actions Gratuites Attribuées et les 4.800 Actions TEPA faisant l'objet d'Engagement de Liquidité TEPA détenues par assimilation, au sens de l'article L. 233-9 I 4° du Code de commerce, par Financière Relaxnews, compte tenu des accords de liquidité des Actions Gratuites et des Engagements de Liquidité TEPA.

3. Organes d'administration, de direction et de contrôle

Relaxnews est constituée sous la forme d'une société anonyme représentée par un directeur général et administrée par un conseil d'administration.

3.1 Conseil d'administration et direction générale

Le 29 mai 2015, le Conseil d'administration de Relaxnews s'est réuni afin de constater la démission de (i) M. Pierre Doncieux de ses fonctions de Directeur général, de (ii) M. Jérôme Doncieux de ses fonctions de Président du Conseil d'administration, de (iii) M. Frédéric Doncieux, M. Matthieu Pigasse, Mme Géraldine Coppola et Mme Sandrine Murcia de leurs fonctions de membres du Conseil d'administration, et de (iv) la société Solocal Group et la société Sigma Gestion de leurs mandats de censeur auprès du Conseil d'administration.

Il a été procédé au remplacement des administrateurs démissionnaires, par cooptation, selon les principes suivants :

- à la suite de la démission de M. Frédéric Doncieux, M. Aurélien Beijas a été coopté par les administrateurs restants pour la durée du mandat de son successeur, soit jusqu'à l'assemblée générale du 30 juin 2015 qui statuera sur les comptes de Relaxnews qui seront clos le 31 décembre 2014 ;
- à la suite de la démission de M. Matthieu Pigasse, M. Sébastien Danet a été coopté par les administrateurs restants pour la durée du mandat de son successeur, soit jusqu'à l'assemblée générale du 30 juin 2015 qui statuera sur les comptes de Relaxnews qui seront clos le 31 décembre 2014 ;
- à la suite de la démission de Mme Géraldine Coppola, M. Mark Waugh a été coopté par les administrateurs restants pour la durée du mandat de son successeur, soit jusqu'à l'assemblée générale du 30 juin 2015 qui statuera sur les comptes de Relaxnews qui seront clos le 31 décembre 2014 ;
- à la suite de la démission de Mme Sandrine Murcia, M. Adrian Sayliss a été coopté par les administrateurs restants pour la durée du mandat de son successeur, soit jusqu'à l'assemblée générale du 30 juin 2015 qui statuera sur les comptes de Relaxnews qui seront clos le 31 décembre 2014.

Ces cooptations devront être ratifiées par la prochaine assemblée générale des actionnaires de Relaxnews, soit l'assemblée générale du 30 juin 2015, étant précisé que ces mandats seront également renouvelés pour une durée de trois (3) ans à l'occasion de l'assemblée générale précitée, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Il est en outre précisé que le renouvellement des mandats d'administrateur de M. Jérôme Doncieux, M. Pierre Doncieux et M. Emmanuel Coquoin, et du mandat de censeur de Benoît Habert, qui arrivent à échéance à l'issue de l'assemblée générale du 30 juin 2015 qui statuera sur les comptes de Relaxnews clos le 31 décembre 2014, sera soumis au vote des associés lors de ladite assemblée générale du 30 juin 2015.

En outre, le Conseil d'administration a décidé de prononcer la non-dissociation des fonctions de directeur général et président du Conseil d'administration, et donc le regroupement desdites fonctions, au profit de M. Sébastien Danet.

La composition du conseil d'administration de la Société reflète son nouvel actionnariat.

3.2 Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes titulaires de Relaxnews sont :

- CHRISTIAN PRADON AUDIT (24/26 Avenue George V – 75008 Paris) ;
- Philippe COHEN (102 Quai Louis Blériot -75016 Paris).

Les commissaires aux comptes suppléants de Relaxnews sont :

- Jean-Luc PELLISSIER TANON (1, rue Sainte Marguerite – 22520 Binic) ;
- Jacques MARTIN (21, avenue Ariane – 33700 Mérignac).

4. INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES

Le rapport annuel de Relaxnews pour l'exercice 2014 est disponible sur le site Internet de Relaxnews (www.relaxnews.com) sous la rubrique « Documents ».

4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2014.

Philippe COHEN

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris
102, Quai Louis Blériot
75016 Paris

CHRISTIAN PRADON AUDIT

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris
26, avenue George V
75008 Paris

RELAXNEWS

Société Anonyme au capital de 304 410,20 euros

34, quai de la Loire
75019 Paris

RCS Paris B 431 284 835

**RAPPORT DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
Sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 Décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du groupe RELAXNEWS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

Les notes « Immobilisations incorporelles » et « Fonds de commerce » de l'annexe décrivent les règles relatives aux coûts de développement et aux fonds de commerce :

- Frais de développement : dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement.

- o Fonds de commerce : nous avons vérifié le caractère approprié du mali technique comptabilisé en fonds de commerce suite à la Transmission Universelle de Patrimoine intervenue entre RELAXNEWS SA et STREET CAFE SAS au 1^{er} janvier 2012. Nous nous sommes assuré qu'il n'y avait pas lieu de constater une dépréciation à la clôture.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

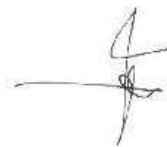
III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

A Paris, le 11 mai 2015,

Les commissaires aux comptes,



Philippe COHEN



CHRISTIAN PRADON AUDIT
Christian PRADON

Etats de synthèse

a) Bilan actif consolidé

Libellé	Valeurs brutes	Amortissement	Provisions	2014	2013
Capital souscrit non appelé					
Ecart d'acquisition	624 334	(138 536)		485 798	523 066
Immobilisations incorporelles	4 174 242	(1 810 290)		2 363 951	2 050 987
Immobilisations corporelles	719 619	(643 911)		75 708	192 455
Titres mis en équivalence	10 000		(8 364)	1 636	1 636
Immobilisations financières	158 969		0	158 969	144 788
Actif immobilisé	5 687 164	(2 592 738)	(8 364)	3 086 063	2 912 932
Stocks et en-cours					
Clients et comptes rattachés	8 179 513		(32 773)	8 146 740	2 670 620
Autres créances et comptes de régularisation	129 504		(0)	129 504	321 688
Disponibilités et VMP	16 805			16 805	154 217
Charges constatées d'avance	278 274			278 274	110 605
Actif circulant	8 604 096		(32 773)	8 571 322	3 257 130
Comptes de régularisation	(0)			(0)	10 828
Total actif	14 291 260	(2 592 738)	(41 137)	11 657 385	6 180 890

b) Bilan passif consolidé

Libellé	2014	2013
Capital	304 410	304 410
Primes liées au capital	7 793 446	7 793 446
Ecart de réévaluation		
Total des réserves	(5 570 300)	(4 767 431)
Résultat net (Part du groupe)	(1 791 627)	(815 015)
Subv.Prov.Amrt		
Capitaux propres (Part du groupe)	735 930	2 515 410
Intérêts minoritaires		
Ecart d'acquisition passif		
Provisions pour risques - Courant	631 543	137 074
Provisions pour charges - Non courant		18 458
Provisions	631 543	155 532
Dettes financières	1 566 683	993 378
Trésorerie passive	328 833	345 368
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 303 063	2 049 140
Autres dettes et comptes de régularisation	6 012 213	64 164
Produits constatés d'avance	79 120	57 898
Dettes	10 289 912	3 509 949
Compte de liaison passif		
Ecart de conversion passif		
Total	11 657 385	6 180 890

c) Compte de résultat

Libellé	2014	2013
Chiffre d'affaires	8 143 065	9 231 035
Autres produits d'exploitation	701 510	290 600
Produits d'exploitation	8 844 575	9 521 635
Achats consommés	(29 823)	(53 562)
Charges externes	(2 689 905)	(1 977 068)
Impôts et taxes	(205 639)	(199 286)
Charges de personnel	(6 652 456)	(7 478 494)
Dotations d'exploitation	(666 166)	(522 530)
Charges d'exploitation	(10 243 991)	(10 230 840)
Compte d'ajustement (Intra-groupe Résultat d'exploitation)		
Compte de liaison (Intra-groupe Résultat d'exploitation)		
Résultat d'exploitation	(1 399 416)	(709 305)
Produits financiers	83 804	121 184
Charges financières	(680 903)	(216 788)
Compte d'ajustement (Intra-groupe Résultat financier)		
Compte de liaison (Intra-groupe Résultat financier)		
Résultat financier	(497 099)	(94 624)
Opérations en commun		
Résultat courant avant impôts	(1 896 514)	(803 828)
Produits exceptionnels	82 613	47 864
Charges exceptionnelles	(80 142)	(73 971)
Résultat exceptionnel	32 371	(26 117)
Dotations aux dépr. des écarts d'acquisition (Impairment)		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(37 268)	(37 268)
Participation des salariés		
Impôt sur les bénéfices		
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale		
Impôts différés	2 434	(9 718)
Carry-back	107 351	62 016
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net (Part du groupe)	(1 791 827)	(816 016)
Intérêts minoritaires		
Résultat net (Part du groupe)	(1 791 827)	(816 016)

d) Tableau de flux de trésorerie

Libellé	2014	2013
Résultat net total des entités consolidées	(1 791 627)	(816 016)
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	1 036 107	324 841
Variation de l'impôt différé	(2 434)	9 718
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	1 156	(0)
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE		
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	764 852	(322 621)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	8 054	(805 077)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(701 572)	(236 263)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(18 742)	(34 259)
Acquisitions d'immobilisations financières		
Acquisitions autres immobilisations financières	(55 432)	(5 630)
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	12 000	
Acquisitions d'immobilisations	(763 746)	(276 152)
Cessions d'immobilisations incorporelles		
Cessions d'immobilisations corporelles	113	
Cessions d'immobilisations financières		
Réduction des autres immobilisations financières	41 250	5 424
Produits de cessions titres de participation consolidés		
Cessions d'immobilisations	41 363	5 424
(-) Acquisition de titres consolidés		(1)
(+) Trésorerie/endettement acquis / entrée de périmètre		
(-) Trésorerie/endettement sortant / sortie de périmètre		
(+/-) Trésorerie/endettement acquis / variation % d'intégration		
(+/-) Trésorerie/endettement acquis / restructurations		
Incidence des variations de périmètre		(1)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(722 383)	(127 458)
Émissions d'emprunts	695 606	11 022
Remboursements d'emprunts	(122 302)	(336 330)
Dividendes versés des filiales		
Dividendes reçus/versés de la société mère		
Augmentations / réductions de capital	20 147	866 608
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	593 119	534 913
Variation de change sur la trésorerie (IV)		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(121 209)	(397 622)
Trésorerie : ouverture	(188 974)	208 649
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass / Chg méthode/ Juste valeur		
Trésorerie : clôture	(310 183)	(188 974)

e) Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Écarts de conversion	Résultat	Capitaux propres Part du Groupe	Capitaux propres Part du Hors-Groupe
Au 1er janvier 2013	281 075	6 940 803	(2 740 900)			(1 903 162)	2 577 816	(232 866)
Affectation en réserves			(1 903 163)			1 929 163	26 000	
Distribution dividendes								
Variation de capital	23 335	852 643	(9 370)				866 608	
Résultat						(815 015)	(815 015)	
Autres augmentations, diminutions								
Reclass, restructurat, chang de méthode								
Reclassement								
Changement de méthode								
Restructurat.								
Ecart de conversion - Effet de change								
Variation de périmètre			(119 999)				(119 999)	232 866
Au 31 décembre 2013	304 410	7 793 446	(4 773 431)			(817 015)	2 607 410	
Affectation en réserves			(815 015)			854 283	37 268	
Distribution dividendes								
Variation de capital			20 147				20 147	
Résultat						(1 791 627)	(1 791 627)	
Autres augmentations, diminutions								
Reclass, restructurat, chang de méthode								
Ecart de conversion - Effet de change								
Variation de périmètre								
Au 31 décembre 2014	304 410	7 793 446	(5 670 300)			(1 791 627)	736 930	

Annexe aux comptes consolidés

Les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2014 ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 99-02 sur les comptes consolidés.

Consolidation

Il n'y a eu aucune variation sur le périmètre de l'exercice précédent.

Faits marquants de l'exercice

Contrôle Fiscal 2014 sur les exercices 2011 à 2012 qui a engendré un redressement de 38 K€ provisionné dans les comptes.
Remboursement des OCA 2 & 4 en 05/2014
Contraction d'un emprunt auprès de la BPI de 500 K€

Faits postérieurs à la clôture de l'exercice

Au cours du second semestre 2014, Publicis et Relaxnews se sont rapprochés en vue d'une prise de contrôle par Publicis.
Des diligences ont été réalisées, au terme desquelles Publicis a fait une offre ferme en Février 2015.

Méthodes de consolidation

Les sociétés sont consolidées selon la méthode d'intégration globale dès lors que le groupe y exerce un contrôle exclusif et sont mises en équivalence si le contrôle relève de l'influence notable. En cas de contrôle conjoint les participations sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Méthodes d'évaluation

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Changement de méthode

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation ou d'évaluation autre que celle mentionnée ci dessus durant l'exercice.

Critères de consolidation

L'entrée dans le périmètre de consolidation d'une entreprise résulte en principe de sa prise de contrôle par le groupe quelles que soient les modalités juridiques de l'opération.

Les participations dont la contribution au chiffre d'affaires, au résultat d'exploitation, à l'endettement ou à la situation nette du Groupe n'est pas significative ne sont pas consolidées.

Entrée de périmètre

Lors de la première consolidation d'une entreprise la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée selon le principe de la juste valeur.

La différence constatée entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise consolidée constitue un écart d'évaluation. Les écarts d'évaluation représentatifs d'actifs immobilisés sont amortis s'ils sont relatifs à des actifs amortissables.

Ecarts d'Acquisitions

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables constitue l'écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en provisions pour risques au bilan. Les écarts d'acquisition sont amortis ou repris sur une durée de 10 à 20 ans..

Ils sont amortis suivant un plan qui reflète aussi raisonnablement que possible les perspectives de développement au moment de l'acquisition. Leur valeur d'inventaire est examinée chaque année et un amortissement accéléré peut être pratiqué le cas échéant.

Nature	Date acquisition / apport	Montant brut	Amort. au 31/12/12	Amort. au 31/12/13	Dotation amort. 2014	Amort. au 31/12/14	VNC au 31/12/14
Achat par RELAX NEWS (création société)	2001	41	25	27	2	29	12
Achat par RELAX NEWS (Paris Mode)	2011	170	13	21	9	30	140
Apport par RELAX EVENTS	2011	300	26	41	15	56	244
Achat 40 % actions RELAX EVENTS	2013	112	-	11	11	22	90
Total		623	64	100	37	137	486

Date de clôture des comptes

La société consolidante clôture ses comptes le 31/12/2014. Aucune société du groupe ne clôture ses comptes à une date antérieure de plus de trois mois au 31/12/2014.

a) Périmètre

Aucune variation de périmètre significative n'a eu lieu au cours de l'exercice.

Libellé	Méthode	% d'intérêt-Ouv.	% d'intérêt-Clôture	% d'intégration	Adresse
RELAXEVENTS	IG	100,00	100,00	100,00	34 QUAI DE LA LOIRE 75019 PARIS
RELAXNEWS	IG	100,00	100,00	100,00	34 QUAI DE LA LOIRE 75019 PARIS

PARIS MODES ARCHIVES : du fait du caractère non significatif de la participation sur l'exercice, celle-ci n'a pas été intégrée au périmètre.

Opération internes

Toutes les opérations réciproques significatives réalisées entre les sociétés intégrées du groupe sont éliminées.
Les résultats internes sur cession d'actifs entre sociétés du groupe sont éliminés s'ils sont significatifs pour le Groupe.

Immobilisations incorporelles

Ce poste est principalement constitué de fonds de commerce et des coûts de développements dont les éléments constitutifs sont :
Les salaires chargés du personnel directement engagés pour générer l'actif (heures passées en conception détaillée, programmation, tests et prise en compte de l'intégralité des frais d'hébergement internet).
Les frais généraux nécessaires pour générer l'actif (proratization de 3/20 du loyer, des primes d'assurance et des frais de fournitures administratives et prise en compte de 25 % des frais d'hébergement internet).
Les charges directement attribuées à la conception (sous-traitants informatiques, designers, acquisition de briques logiciels....)

Fonds de Commerce

Acquisition Fonds de commerce pour 241 466 € - TUP avec la filiale STREET CAFE le 01/01/2012 pour 1 377 931 €

Immobilisations corporelles

Ce poste est principalement constitué d'agencements, de matériel de bureau et informatique et Mobilier de bureau..
Les biens acquis par des contrats de location financement, lorsqu'ils représentent une valeur significative, sont immobilisés. Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges de l'exercice, sauf ceux engagés à effet d'augmenter ou de prolonger la durée d'utilisation du bien.

Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle. Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, correspondant à la valeur d'acquisition ou d'apport, abstraction faite de toute charge financière.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et font l'objet d'un plan d'amortissement déterminé selon les durées d'utilisation suivantes :

Logiciels : 2 à 5 ans L
Agencements : 3 ans L
Matériel de bureau informatique : 3 ans L
Mobilier de bureau : 10 ans L
Matériel de Transport : 4 ans L

Titres de participation

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur majoré des coûts nets d'impôts directement imputables à l'acquisition et des ajustements de prix futurs mesurés de façon fiable et dont le versement est probable.

Titres de participation non consolidés & valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Les écarts temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal sont traduits dans les comptes. Par prudence les actifs d'impôts différés ne sont pas pris en compte si leur récupération s'avère être improbable dans un délai raisonnable. Les effets de variations de taux d'impôt et/ou de changement de règles fiscales sur les actifs et passifs d'impôts différés existants affectent le résultat de l'exercice. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est apparu qui soit susceptible de modifier les comptes consolidés au 31/12/2014.

b) Variation des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	2013	2014	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Capital souscrit non appelé							
Ecart d'acquisition	624 334	624 334					
Frais d'établissement							
Frais de développement	1 501 437	2 153 009	651 572				
Cessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	619 961	613 301	50 000	(56 660)			
Droit au bail							
Fonds commercial	1 407 932	1 407 932					
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes s/imm. incorp.							
Immobilisations incorporelles	3 529 330	4 174 242	701 572	(56 660)			
Terrains							
Agencements et aménagements de terrain							
Constructions							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations techniques, matériel & outillage							
Autres immobilisations corporelles	745 602	719 619	18 742	(44 724)			
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes s/imm. corp.							
Immobilisations corporelles	745 602	719 619	18 742	(44 724)			
Total	4 899 265	5 518 195	720 314	(101 384)			

c) Détails immobilisations incorporelles

Libellé	Brut	Amort.	Provisions	2014	2013
Frais d'établissement					
Frais de développement	2 153 009	(1 359 763)		793 246	454 597
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	613 301	(450 527)		162 774	188 458
Droit au bail					
Fonds commercial	1 407 932			1 407 932	1 407 932
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes s/immo. incorp.					
Immobilisations incorporelles	4 174 242	(1 810 290)		2 363 951	2 050 987

d) Détails immobilisations corporelles

Libellé	Brut	Amort.	Provisions	2014	2013
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains					
Constructions					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations techniques, matériel & outillage					
Autres immobilisations corporelles	719 619	(643 911)		75 708	192 455
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes s/immo. corp.					
Immobilisations corporelles	719 619	(643 911)		75 708	192 455

e) Variation des participations, des créances et des immobilisations financières

Libellé	2013	2014	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	10 000	10 000					
Dividendes à recevoir							
Titres mis en équivalence							
Créances rattachées à des participations - part > 1 an							
Créances rattachées à des participations - part < 1 an							
Intérêts courus sur créances et prêts							
Vers. restant à effectuer sur titres de part. non libérés							
Titres mis en équivalence	10 000	10 000					
Titres immobilisés (non courants)							
Titres immobilisés (courants)							
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille							
Prêts							
Dépôts et cautionnements versés	137 876	131 911	35 285	(41 250)			
Autres créances immobilisées	6 912	27 059	20 147				
Actions propres							
Prêts, cautionnements et autres créances - part > 1 an							
Prêts, cautionnements et autres créances - part < 1 an							
Vers. restant à effectuer sur titres immo. non libérés							
Immobilisations financières	144 788	158 969	55 432	(41 250)			
Actifs financiers	154 788	168 969	55 432	(41 250)			

f) Variation des amortissements

Libellé	2013	2014	Dotation	Diminution (Cess, Remb.)	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissements des écarts d'acquisition	(101 268)	(138 536)	(37 268)					
Amortissements des frais d'établissement								
Amortissements des frais de développement	(1 046 840)	(1 359 763)	(312 923)					
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(431 503)	(450 527)	(75 665)	56 660				
Amortissements droit au bail								
Amortissements fonds commercial								
Amortissements des autres immos incorp.								
Immobilisations incorporelles	(1 478 343)	(1 810 290)	(388 608)	56 660				
Amort. sur agencements et aménagements de terrains								
Amortissements des constructions								
Amortissements des constructions sur sol d'autrui								
Amortissements install tech. matériel & outill.								
Amortissements des autres immobilisations corp.	(553 146)	(643 911)	(134 221)	43 456				
Immobilisations corporelles	(553 146)	(643 911)	(134 221)	43 456				
Total	(2 132 757)	(2 592 738)	(560 096)	100 116			(0)	

g) Variation des provisions d'actif haut de bilan

Libelle	2013	2014	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Dépréciations des écarts d'acquisition							
Dépréciations sur frais d'établissement							
Dépréciations sur frais de développement							
Dépréciations concessions, brevets et droits similaires							
Dépréciations droit au bail							
Dépréciations sur fonds commercial							
Dépréciations sur autres immo. incorporelles							
Amortissements des immobilisations incorp. en cours							
Dépréciations avances et acomptes s/imm. incorp.							
Immobilisations incorporelles							
Dépréciations sur terrains							
Dépréciations sur agencements et aménagements de terrains							
Dépréciations sur constructions							
Dépréciations sur constructions sur sol d'autrui							
Dépréciations sur installations techniques							
Dépréciations sur autres immo. corporelles							
Amortissements des immobilisations corp. en cours							
Dépréciations avances et acomptes s/imm. corp.							
Immobilisations corporelles							
Dépréciations sur titres de participation	(8 364)	(8 364)					
Dépréciations sur titres mis en équivalence							
Dépréciations des autres créances ratt. à des part. - part > 1 an							
Dépréciations des autres créances ratt. à des part. - part < 1 an							
Dépréciations des créances ratt. et int. courus							
Titres mis en équivalence	(8 364)	(8 364)					
Dépréciations sur titres immobilisés (non courants)							
Dépréciations sur titres immobilisés (courants)							
Dépréciations des titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Dépréciations sur prêts							
Dépréciations sur dépôts et cautionnements							
Dépréciations sur autres créances immobilisées							
Dépréciations sur actions propres	0	0					
Dépréciations des prêts & autres créances - part > 1 an							
Dépréciations des prêts & autres créances - part < 1 an							
Immobilisations financières	0	0					
Total	(8 364)	(8 364)					

h) Variation des provisions pour risques et charges

Libellé	2013	2014	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions réglementées							
Amortissements dérogatoires							
Provisions réglementées							
Provisions pour litiges - part > 1 an	96 250	167 737	112 737	(41 250)			
Provisions pour litiges - part < 1 an							
Provisions pour garanties - part > 1 an							
Provisions pour garanties - part < 1 an							
Provisions pour pertes de change							
Provisions pour pertes sur contrats - part > 1 an							
Provisions pour pertes sur contrats - part < 1 an							
Autres provisions pour risques - part > 1 an							
Autres provisions pour risques - part < 1 an	40 824	463 806	463 806	(40 824)			
Provisions pour risques - Courant	137 074	631 543	576 543	(82 074)			
Provisions pour pensions et retraites - part > 1 an							
Provisions pour pensions et retraites - part < 1 an							
Provisions pour restructurations - part > 1 an							
Provisions pour restructurations - part < 1 an							
Autres provisions pour charges - part > 1 an							
Autres provisions pour charges - part < 1 an	18 458			(18 458)			
Provisions pour charges - Non courant	18 458			(18 458)			
Total	155 532	631 543	576 543	(100 532)			

i) Variation des dettes financières

Libellé	2013	2014	Augmentation (Inv. Emp)	Diminution (Cess. Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts obligataires - part > 1 an	926 490	851 538		(74 952)			
Emprunts obligataires - part < 1 an							
Emprunts auprès établis. de crédit - part > 1 an	8 032	659 105	661 230	(10 157)			
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an							
Dépôts et cautionnements reçus	4 800	4 800					
Emission titres part. & avances de l'Etat - part > 1 an							
Emission titres part. & av. de l'Etat - part < 1 an							
Autres emprunts et dettes assimilées - part > 1 an							
Autres emprunts et dettes assimilées - part < 1 an	27 772			(27 772)			
Intérêts courus sur emprunts	26 284	51 240	34 376	(9 421)			
Dettes rattachées à des participations							
Total	993 378	1 566 683	695 606	(122 302)			

j) Variation du bas de bilan actif

Libellé	2013	2014	Variation du bas de bilan	Variations de périmètre	Ecart de conversion	Autres variations
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements						
En-cours de biens						
En-cours de services						
Produits intermédiaires finis						
Stocks de marchandises						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés - part > 1 an						
Clients et comptes rattachés - part < 1 an	2 590 512	7 320 940	4 730 428			
Créances sur personnel & org. sociaux - part > 1an						
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	14 080	17 316	3 236			
Créances fiscales hors IS - part > 1an						
Créances fiscales hors IS- part < 1an	89 896	841 257	751 361			
Clients et comptes rattachés	2 694 488	8 179 513	5 485 025			
Impôts différés - actif	0	0	(245 584)			245 584
Créances liées à l'intégration fiscale						
Etat, impôt sur les bénéfices - part > 1an						
Etat, impôt sur les bénéfices - part < 1an	203 023	107 351	(95 672)			
Comptes courants - part > 1an						
Comptes courants - part < 1an	0	0				
Actionnaires : capital appelé non versé						
Créances sur cessions d'actifs - part > 1an						
Créances sur cessions d'actifs - part < 1an						
Autres créances - part > 1an						
Autres créances - part < 1an	118 665	22 153	(96 512)			
Produits à recev. (Quote part rés. SNC)						
Intérêts courus sur créances						
Autres créances et comptes de régularisation	321 688	129 504	(437 768)			245 584
Charges constatées d'avance - part > 1an						
Charges constatées d'avance - part < 1 an	110 605	278 274	167 669			
Charges constatées d'avance	110 605	278 274	167 669			

k) Variation des provisions du bas de bilan actif

Libellé	2013	2014	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Dépréciations s/ stocks - MP, fourm. et approv.							
Dépréciations s/ stocks - en cours de biens							
Dépréciations s/ stocks - en cours de services							
Dépréciations s/ stocks - produits intermédiaires							
Dépréciations s/ stocks - marchandises							
Stocks et en-cours							
Dépr. clients et comptes rattachés - part > 1an							
Dépr. clients et comptes rattachés - part < 1an	(23 868)	(32 773)	(32 353)	23 448			
Dépr. comptes courant actif - part > 1an							
Dépr. comptes courant actif - part < 1an		(0)	(0)				
Clients et comptes rattachés	(23 868)	(32 773)	(32 354)	23 448			
Dépr. créances sur cessions immo. - part > 1an							
Dépr. créances sur cessions immo. - part < 1an							
Dépr. autres créances - part > 1an							
Dépr. autres créances - part < 1an							
Autres créances et comptes de régularisation							
Dépréciations sur VMP - Equivalents de trésorerie							
Dépréciations sur VMP - Autres placements							
Dépréciations sur actions propres							
Valeurs mobilières de placement							
Dépréciations sur actif circulant	(23 868)	(32 773)	(32 354)	23 448	0		

l) Variation du bas de bilan passif

Libellé	2013	2014	Variation du bas de bilan	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Dettes fournisseurs - part > 1 an						
Dettes fournisseurs - part < 1 an	491 587	1 050 765	559 177			
Avances, acomptes reçus sur commandes	8 706	8 706				
Dettes sociales - part > 1 an						
Dettes sociales - part < 1 an	882 509	763 259	(119 249)			
Dettes fiscales (hors IS) - part > 1 an						
Dettes fiscales (hors IS) - part < 1 an	666 338	480 333	(186 005)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 049 140	2 303 063	253 923			
Impôts différés - passif	7 518	5 084	(248 018)			245 584
Dettes liées à l'intégration fiscale						
Etat - impôts sur les bénéfices - part > 1 an						
Etat - impôts sur les bénéfices - part < 1 an	42 563		(42 563)			
Comptes courants - passif - part > 1 an						
Comptes courants groupe - part < 1 an	7 093	207 093	200 000			
Dettes s/ acquis. d'actifs - part > 1 an						
Dettes s/ acquis. d'actifs - part < 1 an		12 000	12 000			
Dividendes à payer						
Autres dettes - part > 1 an						
Autres dettes - part < 1 an	6 989	5 788 035	5 781 046			
Charges à payer (Quote part pertes SNC)						
Intérêts courus sur dettes						
Autres dettes et comptes de régularisation	64 164	6 012 213	5 702 465			245 584
Produits constatés d'avance - part > 1 an						
Produits constatés d'avance - part < 1 an	57 898	79 120	21 222			
Produits constatés d'avance	57 898	79 120	21 222			

m) Trésorerie nette hors provisions

Libellé	2013	2014	Variation du bas de bilan	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
VMP - Equivalents de trésorerie						
VMP - Autres placements						
Intérêts courus non échus s/ VMP						
Actions propres						
Disponibilités	154 217	16 805	(137 413)			
Intérêts courus non échus s/ dispo.						
Valeurs mobilières de placement	154 217	16 805	(137 413)			
Concours bancaires (trésorerie passive)	343 192	326 988	(16 203)			
Concours bancaires (dettes)	2 176	1 845	(332)			
Intérêts courus non échus - passif						
Trésorerie passive	345 368	328 833	(16 535)			
Trésorerie nette hors provisions	(191 151)	(312 028)	(120 877)			

n) Autres actifs et passifs du bilan

Libellé	2013	2014	Variation du bas de bilan	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Compte d'ajustement (intra-groupe bas de bilan)		(0)	(0)			
Compte de liaison (Ecritures d'élimination)						
Compte de liaison (Intra-groupe bas de bilan)						
Charges à répartir	2 828					
Primes sur obligations - part > 1 an						
Primes sur obligations - part < 1 an						
Compte de liaison actif						
Ecart de conversion - actif						
Comptes de régul actifs	2 828	(0)	(0)			
Compte de liaison passif						
Ecart de conversion passif						
Comptes de régul passifs						

o) Analyse des impôts différés

Libellé	
Impôts différés - Actif	
Ouverture	0
Variation nette	(245 584)
Variation de taux	
Autres	245 584
Clôture	0
Impôts différés - Passif	
Ouverture	7 518
Variation nette	(248 018)
Variation de taux	
Autres	245 584
Clôture	5 084
Impôts différés - Résultat	
Clôture	2 434

p) Effectifs

Libellé	Ouverture	Clôture
Effectif moyen interne	93	101
Cadres	85	94
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	8	7
Ouvriers		
Effectif moyen intérimaire		
Intérimaires		
Effectif moyen total	93	101

q) Echancier des créances

Libellés	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Créances rattachées à des participations < 1 an				
Intérêts courus sur créances et prêts				
Prêts				
Dépôts et cautionnements	131 911		131 911	
Autres créances immobilisées	27 059		27 059	
Prêts, cautionnements et autres créances				
Prêts, cautionnements et autres créances < 1 an				
Créances - Actif immobilisé	158 969		158 969	
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Créances clients et comptes rattachés < 1 an	7 320 940	7 279 067	41 873	
Créances sur personnel et organismes sociaux				
Créances sur personnel et organismes sociaux < 1 an	17 316	17 316		
Créances fiscales hors IS				
Créances fiscales hors IS < 1 an	841 257	841 257		
Impôts différés actif	0			
Créances liées à l'intégration fiscale				
État - impôt sur les bénéfices				
État - impôt sur les bénéfices - créances < 1 an	107 351	107 351		
Comptes courants actifs				
Comptes courants actifs < 1 an	0	0		
Actionnaires - capital souscrit non versé				
Créances sur cessions d'actifs				
Créances sur cessions d'actifs < 1 an				
Autres créances				
Autres créances < 1 an	22 153	22 153		
Produits à recevoir (Quote-part restante SNC)				
Intérêts courus sur créances				
Créances - Actif circulant	8 309 017	8 267 144	41 873	
Total créances	8 467 986	8 267 144	200 842	

r) Echancier des dettes

Libellés	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	851 538	851 538		
Emprunts obligataires < 1 an				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	659 105	75 902	583 204	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit < 1 an				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit < 1 an	4 800	(7 895)	12 695	
Émission titres de participation et avances de l'état				
Émission titres de participation et avances de l'état < 1 an				
Autres emprunts et dettes assimilées				
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an				
Intérêts courus sur emprunts	51 240	51 240		
Dettes rattachées à des participations				
Dettes financières	1 566 683	970 785	595 899	
Concours bancaires (trésorerie passive)	326 988	326 988		
Concours bancaires (dettes)	1 845	1 845		
Intérêts courus non échus - passif				
Trésorerie passive	328 833	328 833		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés < 1 an	1 050 765	1 050 765		
Avances, acomptes reçus sur commandes	8 706	8 706		
Dettes sociales				
Dettes sociales < 1 an	763 259	763 259		
Dettes fiscales (hors IS)				
Dettes fiscales (hors IS) < 1 an	480 333	480 333		
Dettes d'exploitation	2 303 063	2 303 063		
Impôts différés passifs	5 084	5 084		
Dettes liées à l'intégration fiscale				
État - impôt sur les bénéfices				
État - impôt sur les bénéfices < 1 an				
Comptes courants passifs				
Comptes courants passifs < 1 an	207 093	207 093		
Dettes sur acquisition d'actifs				
Dettes sur acquisition d'actifs < 1 an	12 000	12 000		
Dividendes à payer				
Autres dettes				
Autres dettes < 1 an	5 788 035	5 788 035		
Charges à payer (Quote-part pertes SNC)				
Intérêts courus sur dettes				
Dettes hors exploitation	6 012 213	6 012 213		
Total dettes	10 210 792	9 614 894	595 899	

s) Informations DIF

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élève à 5 825 heures. 84 heures de DIF ont été utilisées par les salariés en 2014.

A compter du 1^{er} janvier 2015, le Compte Professionnel de Formation (CPF) se substitue au DIF. Les heures de DIF acquises au 31 décembre 2014 devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF.

t) Contrat de liquidité

Dans le cadre de son contrat de liquidité, la société détient 6 439 actions propres au 31/12/2014 d'une valeur 62 941 € dont 27 058€ en espèces confié à Kepler Chevreux.

u) Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées

Engagements retraite	Provisions	Non provisionné	Total
1. D.R.	-	209 652	209 652

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés ; les paramètres retenus pour ce calcul sont :

- Taux d'actualisation : 1,49%
- Taux annuel moyen d'évolution des rémunérations (inflation comprise) : 2%
- Le taux de turn-over retenu est estimé en fonction des statistiques de sorties propres à l'entreprise
- Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité Hommes et Femmes officielles
- Le nombre de trimestres à cotiser est déterminé conformément à la loi Fillon en fonction de l'année de naissance du bénéficiaire
- Le taux de charges sociales retenues est de 50% pour les cadres, 45% pour les non-cadres.
- Conditions de départ : à l'initiative du salarié

v) Crédit Impôt compétitivité Emploi

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 169 832€.

Au compte de résultat, notre société a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges sociales.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement en matière d'investissement, de formation, de prospection de nouveaux marchés.

w) Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes au 31 décembre 2014 s'élèvent à 20 400 € au titre du contrôle légal des comptes pour l'exercice 2014.

x) Crédit Impôt recherche

L'entreprise a comptabilisé en 2014 107 351€ de Crédit d'Impôt Recherche.

y) Emprunts obligataires convertibles

Une provision pour risques de non conversion des emprunts obligataires OC1 et OC3 (OC que nous ne souhaitons pas convertir et sur lesquels nous avons la main) a été faite à hauteur de 464 K€.

z) Engagements Hors Bilan

Engagements donnés

Engagements en matière de pension, retraites et indemnités : 209 652 €

Prêt BNP 161 K€ : nantissement de second rang sur le fonds de commerce : 165 600 €

Plus garantie BPI : 55 200 €

Engagements reçus

Prêt BPI 500 K€ : garantie FNPI & FEI sur 80% de l'encours du crédit : 400 000 €

aa) Actions gratuites

En date du 22 janvier 2009, les actionnaires ont autorisé la mise en place d'un plan d'attributions gratuites d'actions ordinaires au profit de cinq salariés membres du comité de Direction de la société, conformément aux dispositions de l'article L225-197-1 du Code de commerce.

En 2011, ont été allouées les actions gratuites suivantes :

- Nadège Andrisse, en sa qualité de salarié de la société RELAXNEWS et de membre du Comité de direction, 9.450 actions ;
- Mathieu Bully, en sa qualité de salarié de la société RELAXNEWS et de membre du Comité de direction, 9.450 actions.

En 2013, les autres membres du comité de direction potentiellement bénéficiaires de l'attribution gratuite d'actions sont :

- Henri-Jacques Noton, en sa qualité de salarié de la société RELAXNEWS et de membre du Comité de direction, 15000 actions à compter de décembre 2013 ;
- Nadège Andrisse, en sa qualité de salarié de la société RELAXNEWS et de membre du Comité de direction, 5 550 actions ;
- Mathieu Bully, en sa qualité de salarié de la société RELAXNEWS et de membre du Comité de direction, 5 550 actions.
- Emmanuelle Charpentier, en sa qualité de salarié de la société RELAXNEWS et de membre du Comité de direction, 15000 actions ;
- Pierre Sommé en sa qualité de salarié de la société RELAXNEWS et de directeur adjoint de la rédaction on demand, 4725 actions ;

Sylvie Sanabria, en sa qualité de salarié de la société RELAXNEWS et de directrice adjointe de la rédaction fil, 4725 actions.



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Lors de l'Assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des co-commissaires aux comptes Christian Pradon Audit, représentée par Christian Pradon, d'une part et Monsieur Philippe Cohen, d'autre part.

Les rapports des co-commissaires aux comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

SITUATION DE LA SOCIETE ET SON ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Durant le douzième exercice de la société, clos le 31 décembre 2014, l'activité de la Société a été la suivante :

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 7.846.501 Euros.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 9.656.544 Euros.

Le résultat d'exploitation ressort à - 1.108.537€ versus 567.321€ en 2013.

Le résultat financier s'est élevé à - 1.524.930€.

Le résultat net s'élève à -2.493.745€ versus -653.737€ en 2013.

Le résultat exceptionnel ressort à + 32.371 Euros, du fait notamment d'un dédit commercial client.

RESULTATS DE CETTE ACTIVITE

L'exercice clos le 31/12/2014 se traduit par une perte nette d'un montant de - 2.493.745€ comportant des éléments financiers exceptionnels.

Le résultat d'exploitation de la société ressort à - 1.108.537€ versus -567.321€ en 2013.

Ce résultat traduit :

- Baisse du Chiffre d'affaires d'environ 11 % :
 - o Maintien du chiffre d'affaires on demand 4,668M€ versus 4,563M€ en 2013
 - o Baisse du chiffre d'affaires animation qui passe de 2,250M€ à 1,583M€ (contrat Microsoft partiellement réduit) ;
 - o Baisse du chiffre d'affaires Plateforme, 1,424M€ versus 1,788M€ en 2013, baisse en grande partie justifiée par le changement de notre plateforme - l'année 2014 étant une année transitoire - ainsi que par l'absence de minimum garantie sur les revenus internationaux.
- Au niveau des coûts :
 - o Légère baisse de la rentabilité du on demand (pression sur les prix par les médias et augmentation limitée des coûts de personnel) ;
 - o Achats de jours de prestations techno à hauteur de 115K€ afin d'accélérer le développement de la nouvelle plateforme (sous-traitance informatique) ;
 - o Suite à un redressement fiscal, la société, exonérée de CFE en qualité d'agence de presse, s'est vu assujettie à la taxe d'habitation, coût 31K€ pour 2013 et 2014 ;
 - o Diminution des charges sociales par le biais du crédit d'impôt compétitivité et emploi 153K€.

L'exercice clos le 31/12/2014 se traduit par une perte nette d'un montant de - 2.493.745€.

Comme détaillé dans l'annexe, les comptes 2014 intègrent plusieurs provisions pour risques et charges pour un total de 621k€ afin de couvrir notamment :

Des litiges salariaux (119k€),
Des provisions pour impôts -redressement fiscal- (38k€)
Des provisions pour prime de remboursement des obligations (464k€)

La perte de l'exercice intègre un résultat exceptionnel de + 32k€.

PROGRES REALISES OU DIFFICULTES RENCONTREES

2014 a été une année marquée par :

- . Le succès de l'appel d'offres d'ADP, réalisation du magazine Parisworldwide ;
- . La concentration de nos efforts sur le lancement début 2015 de nos nouvelles plateformes, relax content manager et relax media manager ;
- . La renégociation et l'amplification de notre accord avec l'AFP ;

- . La négociation d'un accord sur le temps de travail et l'instauration d'un accord de télétravail,
- . La contraction d'un emprunt auprès de la BPI de 500K€ remboursable sur 81 trimestres dont 21 de différé ;
- . Les discussions avec des industriels en vue d'un rapprochement.

ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

L'agence a accéléré ses activités de recherche et développement en 2014 avec son projet Relax-content-affinity. Aucune subvention liée aux activités de R&D n'a été comptabilisée dans les comptes 2014.

Le projet "relax content affinity" vise à mettre en œuvre des outils, contenus et services autour de ces données :

- Des outils de veille temps réel et mécanismes d'alertes, d'identification de tendances et d'influenceurs
- De nouveaux contenus de type indicateurs, baromètres et sondages anotables
- Des services clients innovants pour identifier les contenus qui intéressent les communautés des médias et des marques (relax-content-affinity).

Ce projet a d'ores et déjà fait l'objet d'une labellisation par Cap Digital en novembre 2012.

Les frais de recherche et de développement sont amortis sur 5 ans dont 312k€ en 2014. Les coûts de développement se sont élevés à 651 572€ pour 2014.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

2014 a été une année de transition pour l'entreprise :

. Transition au niveau de l'innovation produit avec d'intenses efforts pour mettre au point les plateformes "relax média manager" et "relax content manager". Véritable innovation mondiale, cette plateforme a été saluée en tant que telle lors de leur annonce fin septembre lors de l'Online News Association Conférence à Chicago, réunion mondiale des producteurs de contenus ;

. Transition au niveau commercial avec l'arrivée d'un vice-président en charge du commercial avec pour mission de développer l'activité auprès des marques, volonté positivement illustrée par le gain du budget éditorial d'ADP ;

. Transition au niveau corporate avec le mandat donné à la banque Rothschild afin d'accompagner l'entreprise dans ses discussions avec des industriels. Discussions conclues en février 2015 par l'annonce du projet d'acquisition de Relaxnews par Publicis Groupe.

Perspectives de l'entreprise :

. Grâce à son avance technologique et le projet d'acquisition par Publicis Groupe, Relaxnews va se positionner comme "The live ROI content agency" avec pour objectif de développer une offre globale - conseil, technologie, contenus et animation éditoriale - auprès de grands comptes ;

. Ce positionnement innovant fera l'objet d'un projet de transformation de l'offre commerciale et de formation des équipes.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LE 30 AVRIL 2015

Les nouvelles plateformes ont été lancées avec succès.

La société a remporté en première instance son prud'homme avec M. Filippi.

Le Trésor a remboursé près de 500K de crédit de TVA courant avril.

Un nouvel accord sur le temps de travail a été signé avec les organisations syndicales de l'agence en avril.

Publicis a annoncé mi-février son offre ferme de prise de contrôle de Relaxnews.

La relation contractuelle d'animation éditoriale avec MSN prendra fin en juin 2015. Dans un contexte de changements chez Microsoft, le second semestre n'avait pas été inscrit au budget.

ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE (ENDETTEMENT)

Cf. annexe.

MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU AUX METHODES D'EVALUATION SUIVIES LES ANNEES PRECEDENTES.

Néant.

TABLEAU FAISANT APPARAÎTRE LES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE CHACUN DES EXERCICES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Cf. Annexe

DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES

Au niveau des dépenses non déductibles, sont à noter :

- la provision de cotisation à l'ORGANIC
- les contraventions
- la TVTS
- la Q/P d'amortissement non déductible des véhicules de tourisme
- la provision pour prud'homme (64000€)

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

En application de l'article L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31 décembre 2013 et du 31 décembre 2014 du solde des dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance :

Dettes fournisseurs au 31 décembre 2013 :

497K€ dont 495K€ à moins de 45 jours/ 2K€ à moins de 60 jours / 0K€ à plus de 60 jours.

Dettes fournisseurs au 31 décembre 2014 :

1 026K€ dont 595K€ à moins de 45 jours / 305K€ à moins de 60 jours / 127K€ à plus de 60 jours.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

+ de 1/20	SC DONCIEUX FRERES
+ de 1/10	M. Pierre DONCIEUX
+ de 1/5	M. Jérôme DONCIEUX - HABERT DASSAULT FINANCE SARL
+ de 1/3	
+ de 2/3	

ACTIONNARIAT DU COMITE DE DIRECTION

En date du 22 janvier 2009, les actionnaires ont autorisé la mise en place d'un plan d'attributions gratuites d'actions ordinaires au profit de cinq salariés membres du comité de Direction de la société, conformément aux dispositions de l'article L225-197-1 du Code de commerce.

En 2011, ont été allouées les actions gratuites suivantes :

- Nadège Andrisse, en sa qualité de salarié de la société RELAXNEWS et de membre du Comité de direction, 9.450 actions ;
- Mathieu Bully, en sa qualité de salarié de la société RELAXNEWS et de membre du Comité de direction, 9.450 actions.

En 2013, les autres membres du comité de direction potentiellement bénéficiaires de l'attribution gratuite d'actions sont :

- Henri-Jacques Noton, en sa qualité de salarié de la société RELAXNEWS et de membre du Comité de direction, 15000 actions à compter de décembre 2013 ;
- Nadège Andrisse, en sa qualité de salarié de la société RELAXNEWS et de membre du Comité de direction, 5 550 actions ;
- Mathieu Bully, en sa qualité de salarié de la société RELAXNEWS et de membre du Comité de direction, 5 550 actions.
- Emmanuelle Charpentier, en sa qualité de salarié de la société RELAXNEWS et de membre du Comité de direction, 15000 actions ;
- Pierre Sommé en sa qualité de salarié de la société RELAXNEWS et de directeur adjoint de la rédaction on demand, 4725 actions ;
- Sylvie Sanabria, en sa qualité de salarié de la société RELAXNEWS et de directrice adjointe de la rédaction fil, 4725 actions.

La durée des périodes d'acquisition des actions est fixée à deux ans et s'ouvre à compter 1^{er} mai 2013 avec une fin de période d'acquisition à mai 2015 et de conservation à mai 2015.

TABLEAU RECENSANT LES DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES ET L'AVOIR FISCAL CORRESPONDANT

Néant

TABLEAU SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Augmentation de capital par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres	AGO 26/06/14	26 mois	Montant maximum 200,000€
Augmentation de capital par émission d'actions ou de VM avec maintien du DPS par une offre au public	AGO 26/06/14	26 mois	Montant maximum 200,000€ de nominal
Augmentation de capital par émission d'actions ou de VM avec suppression du DPS par une offre au public	AGO 26/06/14	26 mois	Montant maximum 200,000€ de nominal/an
Augmentation de capital par une ou plusieurs offres visées à l'article L,411-2 II (placements privés) du code monétaire avec suppression du DPS	AGO 26/06/14	26 mois	Montant maximum 200,000€ de nominal/an
Augmentation de capital avec suppression du DPS au profit de salariés ayant adhéré à une plan d'épargne entreprise	AGO 26/06/14	26 mois	Montant maximum 30,000€
Augmentation de capital aux bénéfices des mandataires sociaux au sens de l'art L,225-197-2 du code de commerce et des salariés des actions gratuites	AGO 26/06/14	38 mois	Montant maximum 10% du capital
Délégation de compétence à des fins de consentir au salariés ou mandataires sociaux, des option donnant droit à la souscription d'actions nouvelles	AGO 26/06/14	38 mois	Montant maximum 10% du capital
Augmenter le montant des émissions en cas de demande excédentaire	AGO 26/06/14	26 mois	15% de l'émission initiale
Délégation de compétence à des fins d'émettre des BSPCE avec suppression du DPS	AGO 26/06/14	18 mois	Montant maximum 150,000 bons
Augmentation de capital avec suppression du DPS au profit de personnes physiques dont la souscription est éligible à la réduction d'impôt de solidarité	AGO 26/06/14	18 mois	Montant maximum 200,000€
Augmentation de capital avec suppression du DPS dans le cadre d'offres visées au II de l'article L,411-2 du code monétaire financier	AGO 26/06/14	26 mois	Montant maximum 200,000€

FILIALES, PARTICIPATIONS CONTROLEES ET AUTOCONTROLE

SAS RELAXEVENTS, créée en mars 2011, SAS au capital de 500.000€. Cette société est détenue à hauteur de 100% par Relaxnews. Elle emploie à ce jour 11 salariés.

PARIS MODE ARCHIVES créée en juillet 2011, SARL au capital de 20.000€ détenu à hauteur de 50% par Relaxnews et 50% par Marie-Christiane Marek. Cette société a pour activité l'exploitation et la commercialisation des archives des sociétés Paris Mode Production.

Pour rappel : l'agence a racheté 100% des titres de la SAS STREET CAFE en date du 11 octobre 2011. Cette société avait pour activité l'édition, la diffusion, la publication de magazines de presse et d'ouvrages. Sa spécialité est la création, l'animation et la fourniture de contenu de mini-sites internet ou blogs pour ses clients (activité de web agency). Cette opération a été faite exclusivement en titres (augmentation de capital). La société a été tupée à Relaxnews en date du 1^{er} janvier 2012.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à un montant de -2 493 745€ euros en totalité au report à nouveau.

AUTRES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Monsieur Frédéric Doncieux est administrateur de la société Europa Organisation.

Monsieur Mathieu Pigasse est administrateur des sociétés suivantes :

- . Groupe Derichebourg
- . Groupe Lucien Barrière
- . Théâtre du Châtelet
- . Les Editions indépendantes (société éditrice du magazine Les Inrockuptibles)
- . Les Nouvelles Editions Indépendantes
- . BSkyB

Il est par ailleurs, coactionnaire et Administrateur du Groupe Le Monde et du Huffington Post France.

Monsieur Jérôme Doncieux est gérant de la Société Civile DONCIEUX.

Madame Sandrine Murcia est gérante des sociétés Spring Lab et Mind Blush.
Elle est également administrateur de Silicon Sentier.

EVOLUTION DU TITRE COTE EN BOURSE

Le cours de l'action Relaxnews, cotée pour la première fois sur le marché Alternext en décembre 2011 à 11.75€ a évolué de la manière suivante :

- Au 01/01/2012 11.70€
- Au 31/03/2012 8.85€
- Au 30/06/2012 8.15€
- Au 30/09/2012 10.00€
- Au 31/12/2012 8.49€
- Au 31/03/2013 5.09 €
- AU 30/06/2013 5.70 €
- Au 30/09/2013 5.64 €
- Au 31/12/2013 4.70 €

- Au 31/03/2014 5.09 €
- Au 30/06/2014 5.84 €
- Au 30/09/2014 6.31 €
- Au 31/12/2014 6.12 €

MODIFICATION DES STATUTS

Néant.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225.38 DU CODE DE COMMERCE

Néant

La société a ouvert un compte courant au profit de sa filiale la SAS Relaxevents en juin 2012. Au 31 décembre 2013, il y avait 668k€ en compte au profit de Relaxnews.

Vous entendrez lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225.102.1 DU CODE DE COMMERCE, INTERVENUES (HORS CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES), DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSEE, ENTRE, D'UNE PART LE DIRECTEUR GENERAL, L'UN DES ADMINISTRATEURS OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10 %, DE LA SOCIETE ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIETE DONT LA SOCIETE POSSEDE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL SONT LES SUIVANTES :

- Néant

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Le Conseil d'administration

5 COMMUNIQUEES DE PRESSE DEPUIS LA COMMUNICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUELS 2014

Les communiqués de presse ci-après ont été communiqués depuis la communication du rapport financier annuel 2014.

- **Avis de réunion valant convocation du 22 mai 2015**

RELAXNEWS

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 308.190,20 EUROS

SIEGE SOCIAL : 34, QUAI DE LA LOIRE, 75019 PARIS

RCS PARIS 431 284 835

(LA « SOCIETE »)

AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mercredi 30 juin 2015 à 10h au siège social, 34, quai de la Loire, 75019 Paris à l'effet de délibérer sur le texte des projets de résolutions suivants :

Ordre du jour

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
4. Approbation des charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts ;
5. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
6. Fixation des jetons de présence à allouer au conseil d'administration ;
7. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jérôme Doncieux ;
8. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Pierre Doncieux ;
9. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Emmanuel Coquoin ;
10. Renouvellement du mandat de censeur de M. Benoit Habert ;
11. Ratification de la cooptation de Sébastien Danet en qualité d'administrateur ;
12. Renouvellement du mandat d'administrateur de Sébastien Danet ;
13. Ratification de la cooptation de M. Aurélien Beijas en qualité d'administrateur ;
14. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Aurélien Beijas ;
15. Ratification de la cooptation de M. Adrian Sayliss en qualité d'administrateur ;
16. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Adrian Sayliss ;
17. Ratification de la cooptation de M. Mark Waugh en qualité d'administrateur ;
18. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Mark Waugh ;
19. Pouvoirs pour formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur les comptes sociaux et du rapport de gestion y afférant, ainsi que des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014,

approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne, en conséquence, quitus entier et sans réserves aux membres du conseil d'administration de leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Ces comptes se traduisent par une perte de (2.493.745) euros.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur les comptes consolidés et du rapport de gestion y afférant, ainsi que des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014,

approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne, en conséquence, quitus entier et sans réserves aux membres du conseil d'administration de leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Ces comptes consolidés se traduisent par une perte de (1.791.627) euros.

Troisième résolution

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration,

décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2014 qui s'élève à (2.493.745) euros de la façon suivante :

Origines du résultat à affecter :

▪ perte de l'exercice.....	(2.493.745) euros
▪ report à nouveau antérieur	(4.816.771) euros
Total	(7.310.516) euros

Affectation du résultat :

▪ 5 % à la réserve légale.....	Néant
▪ le solde, au poste report à nouveau.....	(2.493.745) euros
Total	(2.493.745) euros

Le compte « report à nouveau » serait ainsi porté à (7.310.516) euros.

L'assemblée générale décide qu'aucun dividende ne sera distribué.

L'assemblée générale prend acte du fait qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices sociaux.

Quatrième résolution

Approbation des charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration,

prend acte du fait que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts et non déductibles des résultats imposables au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été réintégrées fiscalement pour un montant de six mille deux cent soixante dix sept (6.277) euros.

Cinquième résolution

Approbation de conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L. 225-38 et L. 225-40 à L. 225-42 du Code de commerce,

approuve ce rapport dans toutes ses dispositions et constate qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Sixième résolution

Fixation des jetons de présence à allouer au conseil d'administration

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration,

décide de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du conseil d'administration à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2015.

Septième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jérôme Doncieux

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires,

après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration,

décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jérôme Doncieux pour une durée de trois ans, renouvelable lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Huitième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Pierre Doncieux

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires,

après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration,

décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Doncieux pour une durée de trois ans, renouvelable lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Neuvième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Emmanuel Coquoin

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires,

après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration,

décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Emmanuel Coquoin pour une durée de trois ans, renouvelable lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Dixième résolution

Renouvellement du mandat de censeur de M. Benoît Habert

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires,

décide de renouveler le mandat de censeur de Monsieur Benoît Habert pour une durée de trois ans, renouvelable lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Onzième résolution

Ratification de la cooptation de Sébastien Danet en qualité d'administrateur

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires,

après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration,

décide de ratifier la cooptation de Sébastien Danet en tant qu'administrateur en remplacement de M. Mathieu Pigasse, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Douzième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Sébastien Danet

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires,

sous réserve de l'adoption de la onzième résolution qui précède,

décide de renouveler le mandat d'administrateur de Sébastien Danet pour une durée de trois ans, renouvelable lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Treizième résolution

Ratification de la cooptation de M. Aurélien Beijas en qualité d'administrateur

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires,

après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration,

décide de ratifier la cooptation de Monsieur Aurélien Beijas en tant qu'administrateur en remplacement de M. Frédéric Doncieux, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Quatorzième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Aurélien Beijas

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires,

sous réserve de l'adoption de la treizième résolution qui précède,

décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Aurélien Beijas pour une durée de trois ans, renouvelable lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Quinzième résolution

Ratification de la cooptation de M. Adrian Sayliss en qualité d'administrateur

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires,

après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration,

décide de ratifier la cooptation de Monsieur Adrian Sayliss en tant qu'administrateur en remplacement de Mme Sandrine Murcia, démissionnaire, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Seizième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Adrian Sayliss

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires,

sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution qui précède,

décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Adrian Sayliss pour une durée de trois ans, renouvelable lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Dix-septième résolution

Ratification de la cooptation de M. Mark Waugh en qualité d'administrateur

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires,

après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration,

décide de ratifier la cooptation de M. Mark Waugh en tant qu'administrateur en remplacement de Mme Géraldine Martin Coppola, démissionnaire, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Dix-huitième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Mark Waugh

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires,

sous réserve de l'adoption de la dix-septième résolution qui précède,

décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Mark Waugh pour une durée de trois ans, renouvelable lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Dix-neuvième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs aux porteurs d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut aussi se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L.225-106 du Code de commerce).

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'inscription comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce), au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le vendredi 26 juin 2015 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier habilité.

L'inscription comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier (ou le cas échéant par voie électronique) dans les conditions prévues à l'article R. 225-85 du Code de commerce (avec renvoi à l'article R. 225-61 du même Code), en annexe :

- du formulaire de vote à distance ;
- de la procuration de vote ; ou
- de la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

B) Mode de participation à l'assemblée générale

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 I du Code de Commerce. Ainsi, l'actionnaire devra adresser à CACEIS Corporate Trust une procuration écrite et signée indiquant son nom, prénom et adresse ainsi que ceux de son mandataire accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité de l'actionnaire et du mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.
- voter par correspondance.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de Commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : mandataire@relaxnews.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant CACEIS Corporate Trust pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte titres) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;
- pour les actionnaires au porteur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : mandataire@relaxnews.com en précisant leur nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et

prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier) à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy -les-Moulineaux Cedex 9 (ou par fax au 01.49.08.05.82).

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jours avant la date de tenue de l'assemblée générale ou dans les délais prévus par l'article R. 225-80 du Code de Commerce pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le vendredi 26 juin 2015, à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les formulaires de procuration et de vote par correspondance leurs seront adressés sur demande réceptionnée par lettre recommandée avec avis de réception par CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être retourné à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy -les-Moulineaux Cedex 9 au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

C) Questions écrites et demande d'inscription de projets de résolution par les actionnaires

Chaque actionnaire a la faculté d'adresser au conseil d'administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante Relaxnews – Président du conseil d'administration – 34, quai de la Loire, 75019 Paris.

Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R. 225-71 du Code de Commerce doivent parvenir au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante Relaxnews – Président du conseil d'administration – 34, quai de la Loire, 75019 Paris, dans un délai de 25 jours

(calendaires) avant la tenue de l'assemblée générale, soit le 5 juin 2015 conformément à l'article R. 225-73 du Code de commerce. Les demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte, du texte des projets de résolution et d'un bref exposé des motifs.

L'examen de la résolution est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

D) Droit de communication des actionnaires

Tous les documents et informations prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la société : www.relaxnews.com, à compter du vingt et unième jour précédent l'assemblée, soit le 9 juin 2015.

Les documents et renseignements relatifs à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires au siège social de Relaxnews ou transmis sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust.

Le présent avis vau avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour, par suite d'éventuelles demandes d'inscriptions de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour présentés par les actionnaires.

Le conseil d'administration

- Communiqué de presse du 1^{er} juin 2015

REALISATION DE L'ACQUISITION DE RELAXNEWS PAR PUBLICIS GROUPE AU PRIX DE 9,58€ PAR ACTION

Faisant suite à l'entrée en négociations exclusives annoncée le 16 février 2015 et à la levée des conditions suspensives stipulées dans l'offre ferme de Publicis Groupe [Euronext Paris : FR0000130577, CAC 40], Financière Relaxnews, une société ad hoc créée pour les besoins de l'opération et initialement détenue à 100 % par Publicis Groupe et les principaux actionnaires de la société Relaxnews [Alternext Paris : FR0010232306] annoncent la conclusion d'accords définitifs en vue de la prise de contrôle de Relaxnews par Financière Relaxnews.

Au résultat de ces accords, Financière Relaxnews a acquis plus de 94 % du capital et des droits de vote de Relaxnews par le biais :

- d'apports en nature effectués par MM. Jérôme et Pierre Doncieux, co-fondateurs de Relaxnews, et Habert Dassault Finances portant sur environ 30 % du capital de Relaxnews et leur permettant de détenir environ 30 % du capital de Financière Relaxnews, Publicis Groupe détenant pour sa part 70% ;
- de l'acquisition du solde des titres Relaxnews détenu par MM. Jérôme et Pierre Doncieux et Habert Dassault Finances, soit environ 30 % du capital de Relaxnews, à un prix de 9,58 euros par action ; et
- de l'acquisition auprès d'actionnaires minoritaires (dont les fonds gérés par Sigma Gestion et La Française Asset Management) d'un bloc d'actions représentant environ 34 % du capital de Relaxnews à un prix de 9,58 euros par action.

Conformément aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, Financière Relaxnews déposera dans les prochains jours un projet d'offre publique d'achat simplifiée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers portant sur la totalité des actions Relaxnews restant en

circulation, au prix de 9,58 euros par action. Le Conseil d'administration de Relaxnews ayant pris l'engagement d'apporter les actions autodétenues à l'offre publique, Financière Relaxnews détiendra plus de 95 % du capital et des droits de vote à l'issue de celle-ci. En conséquence, Financière Relaxnews mettra en œuvre une procédure de retrait obligatoire après la clôture de l'offre publique. Les modalités de cette offre publique d'achat simplifiée et du retrait obligatoire, notamment les conditions financières ainsi que le calendrier, feront l'objet d'un communiqué ultérieur, et restent soumises à l'examen du projet d'offre par l'Autorité des marchés financiers.

A ce titre, le Conseil d'Administration de Relaxnews a désigné en qualité d'expert indépendant, le cabinet 8Advisory représenté par M. Alexis Karklins-Marchay, afin de porter une appréciation sur l'équité des conditions offertes aux actionnaires de Relaxnews dans le cadre de l'offre publique et de la procédure de retrait obligatoire.

Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de Publicis Groupe. Le mix contenu / technologie des plateformes développées par Relaxnews constitue naturellement un des leviers majeurs de cette transformation.

Maurice Lévy, Président du Directoire de Publicis Groupe, déclare : « Avec l'intégration de Relaxnews, les clients de Publicis Groupe pourront accéder non seulement à une offre élargie de contenus, mais aussi à des outils de mesure performants. Je me réjouis de l'arrivée de Jérôme et Pierre Doncieux et de leurs équipes. Je suis très confiant dans les nouvelles perspectives de croissance que le Groupe pourra délivrer aux clients. »

Sébastien Danet, Président de ZenithOptimedia France ajoute : « Je suis fier que ZenithOptimedia France intègre une telle pépite éditoriale et technologique. Avec Jérôme et Pierre, nous allons être l'incubateur de Relaxnews auprès de toutes les marques et tous les clients de Publicis Groupe en France comme à l'étranger ».

Jérôme et Pierre Doncieux concluent : « Nous sommes heureux ! Heureux des perspectives pour nos équipes. Heureux de la valeur ajoutée pour nos clients. Heureux de la confiance de nos actionnaires et de nos administrateurs qui nous ont aidés à finaliser ce projet de rapprochement et que nous tenons à remercier chaleureusement. Heureux de poursuivre l'aventure avec Habert Dassault Finances et notre partenaire stratégique l'AFP. Heureux de tout ce que nous allons apprendre et inventer chez Publicis Groupe. »

6 EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014

Il n'y a pas de fait exceptionnel, autre que ceux mentionnés dans le présent document, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de l'émetteur et/ou du groupe depuis la publication du rapport financier annuel 2014.

7. PROCEDURES GOUVERNEMENTALES, JUDICIAIRES ET ARBITRALES

- Demandes de Madame Amytis Filippi fondées sur la contestation de son licenciement ;
- Demande de Madame Cécile Faver, fondée sur la requalification de son CDD en CDI ;
- Demande de Madame Cécile Vidal fondée sur des rappels sur salaire ; et
- Négociation d'un accord transactionnel en cours afin de régler de manière définitive le différend opposant Monsieur Christophe Perazio et Relaxnews au titre de la cessation de son contrat de travail par le versement d'une somme forfaitaire, définitive et maximale de 50 000 euros.

8. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 23 juin 2015 auprès de l'AMF et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'Instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Financière Relaxnews et visant les actions de Relaxnews. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

A Paris, le 23 juin 2015,

Relaxnews

Représentée par Monsieur Sébastien Danet
en qualité de Président Directeur Général